

• BIENVENUE À GARDONNE

PGM : Maçonnerie, charpente, couverture
M. Got Barre Pierre
928 rue du Grand Caminel - Tél : 06 78 40 92 82

• CONVIV'ART

Le jeudi 13 juin, Conviv'Art avait convié ses 130 adhérents actuels afin de fêter les 10 ans d'existence de l'association. Son président, membre actif depuis l'origine a rappelé en quelques mots les circonstances de sa création.

En 2009, elle a émergé sur une initiative de la commune qui avait sollicité les gardonnais pour déterminer les attentes des personnes intéressées par des loisirs associatifs. L'analyse des résultats, en réunion publique, avait dégagé les premiers pôles d'intérêts avant que les représentants de la commune s'appliquent à susciter des vocations d'administrateurs et d'animateurs chez quelques-uns pour favoriser la mise au point du projet. Conviv'Art était en route.

Un grand remerciement a été adressé à la commune pour son soutien logistique et aux bénévoles qui contribuent à la dynamique de l'association. L'ensemble des nombreux adhérents présents a fêté l'événement en partageant un cocktail dans une ambiance festive et détendue.



• HORIZON 3000

Le Vendredi 5 juillet 2019, au parc Fernand Mourgues avait lieu la soirée de l'association Horizon 3000.

Le marché gourmand et les animations ont rassemblé de nombreux convives pour cette belle soirée d'été.

Un grand Merci à Jean Marc, aux animateurs du centre; le Bureau, les parents et les bénévoles pour cette belle réussite.



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- Marché nocturne - ESG Basket (Complexe Fernand Mourgues) - 23 Août - 20 H
- QUINE - Les Gardons - 14 septembre - 21 H



Mêle à la sagesse un grain de folie ; il est bon quelquefois d'oublier la sagesse.

HORACE

• 3 JOURS DES CRÉATEURS

Quelle que soit votre passion, si vous êtes artiste dans l'âme et que vous souhaitez exposer aux 3 jours des créateurs qui auront lieu les 4, 5 et 6 octobre 2019, venez vous inscrire à la mairie ou par téléphone au 05 53 23 50 70 .

• ENTRETIENS DES TERRAINS

Au mois de juin, il a été rappelé à tous les propriétaires de terrains de les entretenir. Nous vous rappelons qu'il est indispensable de le faire car outre le respect envers son voisinage en cas d'incendie le propriétaire sera seul responsable du non entretien. Propriétaires de terrains veillez à cette règle.

• RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes aura lieu le lundi 2 septembre 2019 à 8h30.

Pour les inscriptions à l'école, pensez à vous rendre à la mairie.

La semaine de classe sera composée de 4 jours soit lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les horaires de classes seront : 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15. La garderie municipale sera ouverte de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 19h. Les repas auront lieu sur 2 services de 11h45 à 13h30.

Le mercredi de 7h30 à 18h30 le centre de loisirs sera ouvert. Il est indispensable de s'inscrire à l'avance.

• PISCINE MUNICIPALE

Nous vous rappelons que la piscine municipale sera ouverte jusqu'au samedi 31 août 2019 de 14 h à 19 h.

• ESG BASKET

Le marché gourmand qui accueille chaque année environ 300 personnes, est reconduit cette année avec en prime un match amical de Nationale2 de Basket contre Villeneuve sur Lot afin de présenter la nouvelle équipe pour la saison 2019/2020.

Vendredi 23 août 2019 à partir de 18h30, le marché gourmand de l'ESG Basket accueillera une dizaine de stands diversifié (moules, frites, boulanger, crêpe et barbe à papa, melon, canard, brochettes, faux filet, saucisses, merguez, escargots, stand créole, fromage, boissons, etc...), lesquels occuperont la place ombragée en face du complexe Fernand Mourgues.

Un marché qui ira de pair avec la dégustation de vins.



2 animations :

- 18h30 : match amical de basket de notre équipe Nationale 2 de Gardonne contre Villeneuve sur Lot (Entrée gratuite),

- La musique sera assurée par le groupe COX.

Toute la convivialité de ce marché, est que les gens pourront trouver des produits directement issus des producteurs mais également les déguster sur place car nous mettons à disposition des tables (pour les plus organisés, pensez à prendre vos couverts).

• SOIRÉE TAPAS

Le vendredi 19 juillet avait lieu la soirée TAPAS au parc Fernand Mourgues.

Une soirée sympathique et conviviale animée par notre DJ local Benoit Palumb

Le mercredi 10 juillet 2019 à 20 H 30 se déroulait la réunion du conseil municipal.

- Convention de partenariat pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Bergerac :

Le conseil Municipal donne son accord pour le projet de reconstruction du centre de secours de Bergerac et approuve le principe du soutien financier de la commune de Gardonne sous forme d'une subvention d'équipement après du SDIS 24 pour un montant maximum de 52 424,78 € représentant sa quote part. Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes relatifs à la mise en oeuvre de la présente délibération, y compris la convention.

- Avis de la commune de Gardonne su l'arrêt du projet PLUI de la communauté d'agglomération Bergeracoise :

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que les dispositions du règlement du projet de PLUI HD de la CAB arrêté par le conseil communautaire de la CAB le 13 mai 2019 qui concerne directement la commune de Gardonne.

Le Conseil Municipal demande de prendre en compte les remarques sur le dossier de PLUI-HD :

- être attentif au tracé du réseau d'irrigation ASA.
- déplacer l'emplacement réservé N°1.

- Règlement intérieur - Restaurant Scolaire :

Monsieur le Maire rappelle le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Quelques modifications y sont apportées :

article 7: les repas sont payables mensuellement avant le 15 du mois.

article 12 supprimé: la collation des maternelles ne sera plus proposée aux enfants.

- Règlement intérieur - Garderie Municipale :

Le règlement de la Garderie Municipale est revu.

La garderie est payable avant le 15 du mois.

- Achat mobilier 6ème classe :

Du petit mobilier va être acheté pour un budget de 700 €.

- Achat jeux cour d'école maternelle :

Un budget de 2 000 € est destiné à l'achat des jeux de la cour d'école maternelle.

- Revêtement de la cour d'école maternelle :

Le Devis de la Sarl BOUIJAUD est retenu pour la somme de 27 120 € TTC avec le réalisation d'un tapis d'enrobé noir.

- Menuiseries de la salle Jeanne d'Arc :

Le devis de l'entreprise REBEYROLLE est retenu pour la somme de 4169,11 € TTC.

- Taux de promotion pour les avancements de grade :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis favorable du comité Technique en date du 6/6/2019 relatif à la détermination des ratios.

Grade D'origine : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe

Grade d'avancement : Adjoint administratif principal 1ère classe.

Ratio «promus/promouvables»% : 100%

Grade D'origine : Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe

Grade d'avancement : Adjoint animation principal 2ème classe

Ratio «promus/promouvables»% : 100%

Grade D'origine : ATSEM principal 2ème classe

Grade d'avancement : ATSEM principal 1ère classe

Ratio«promus/promouvables»% : 100%

Prochain conseil : le mercredi 4 septembre à 20h30.